



LA PRAIRIE, municipalité de plus de 345 ans et une population de 23 824 citoyens, offrant une qualité de vie orientée vers la famille, les jeunes et les aînés, est à la recherche de candidats actifs et compétents pour combler le poste suivant :



Inspecteur en prévention des incendies Service de sécurité incendie

(poste permanent à 35 heures de travail par semaine)

Nature de la fonction

Sous l'autorité du directeur du Service de sécurité incendie, le travail consiste à inspecter des bâtiments, les équipements et installations afin de vérifier s'il y a conformité aux lois, règlements et normes régissant la sécurité des incendies et du public, assurer la formation et l'encadrement des pompiers dans les activités relatives à la prévention des incendies, supporter les officiers dans la recherche et cause incendies.

Qualifications et exigences

- Détenir une attestation d'études collégiales ou universitaires en prévention des incendies;
- détenir la formation Recherche et Causes des incendies par ENPQ;
- posséder une (1) année d'expérience permettant au titulaire de se familiariser avec l'emploi;
- faire face à l'incertitude et l'ambiguïté; maîtrise de soi; être orienté vers le client; démontrer une grande capacité à apprendre rapidement; maîtriser la communication orale et écrite; savoir gérer les priorités; avoir un bon jugement; faire preuve d'autonomie; avoir la capacité de se former aux aspects techniques; entretenir de bonnes relations avec ses collègues.

Salaire

Le salaire et les conditions de travail sont régis par la convention collective des pompiers à temps partiel de la Ville de La Prairie présentement en vigueur.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 12 février 2014

par courriel : rh@ville.laprairie.qc.ca

par la poste : Ressources humaines, Ville de La Prairie

170, boulevard Taschereau, bur. 400, La Prairie (Québec) J5R 5H6

par télécopieur : 450 444-6636

Prière de ne pas téléphoner. Seuls les candidats retenus pour le processus de sélection seront contactés.
La Ville de La Prairie applique un programme d'équité en matière d'emploi.
Le genre masculin utilisé dans le présent avis inclut le genre féminin.